



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SUSVILLE

L'an deux mil vingt – deux, le 06 octobre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué le 30 septembre 2022, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emile BUCH, Maire.

*Présents* : Emile BUCH, Valérie CHALLON, Michel JEANNIN, Michel MARTOIA, Elodie JODAR, Patrick GUIGNIER, Valérie ESCOFFIER, Dominique PICAVEZ, Michel PLEUCHOT, Lucie BALMET

*Excusés* : André VIALLET, pouvoir donné à Michel JEANNIN - Marijane GEISLER, pouvoir donné à Lucie BALMET – Nathalie COLONEL, pouvoir donné à Michel MARTOIA  
Frédéric MAUGIRON – Sandrine BOSCARO

*Nombre de suffrages exprimés* : 13                      *Pour* : 13      *Contre* : 0      *Abstention* : 0

### Délibération n° D\_03\_06102022

#### **Objet : Demande d'aide financière au Département de l'Isère – Opération « 1 arbre, 1 habitant » - Plantation parcelle 30 (section OC n° 31, 36, 55, 499)**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal l'opération de travaux de plantation sur la parcelle 30, section OC n°31,36,55,499, (opération n° 387 inscrite au BP 2022) en collaboration avec l'ONF pour un montant total de 10 475.80 € HT.

Il rappelle qu'un financement de 60% avait été attribué par l'Etat sur cette opération dans le cadre du « plan de relance pour le renouvellement forestier », soit 6 157.68 €.

Il indique que l'ONF a présenté l'opération menée par le Département de l'Isère « Un arbre, un habitant ». Ce dispositif comprend un volet forestier « Aide à la plantation et au confortement de la régénération naturelle en forêt dans un contexte de changement climatique ».

Il est proposé au Conseil municipal de présenter l'opération de plantation de la parcelle 30 au dispositif mentionné ci-dessus.

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**Adopte le plan de financement prévisionnel** pour un montant de 10 475.80 € HT tel que présenté ici :

| <i>Financement</i>  | Montant<br>HT<br>de la subvention | Date de<br>demande | Taux        |
|---|-----------------------------------|--------------------|-------------|
| <b>Etat – France Relance<br/>renouvellement forestier</b><br>(montant dépenses retenues à<br>10262.80€) | <b>6 157.68 €</b>                 |                    | 58.8%       |
| <b>Département Isère<br/>Un arbre/un habitant</b>   | <b>2 095.16 €</b>                 | octobre 2022       | 20%         |
| Participation du demandeur :<br>- autofinancement   | 2 222.96 €                        |                    | 21.2%       |
| <b>TOTAL HT</b>   | <b>10 475.80 €</b>                |                    | <b>100%</b> |

**Demande au Conseil Départemental** l'octroi d'aides financières au meilleur taux pour ce projet,

**Mandate l'ONF pour compléter et transmettre** le dossier de demande d'aide financière aux services concernés.

Charge le maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires et l'autorise à signer tous documents visant à mener à bien ce projet.

Le Maire,  
Emile BUCH

*Certifiée exécutoire compte tenu  
de la transmission à la Préfecture  
et de la publication sur le site internet  
de la commune [www.susville.fr](http://www.susville.fr)  
le 07 octobre 2022.*

*Le Maire, Emile BUCH.*

